

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/06/2007  
Publication 29/06/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CG 2007/10-3e/29  
Séance du 22 JUIN 2007

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
du Conseil Général

### ROCADE OUEST DE COLMAR

#### Programme AR 01

#### Achèvement de la partie Nord « Ladhof – Ingersheim » inscrite au CPER

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1-3<sup>e</sup>/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007,
- VU l'avis de la Commission de la Voirie, des Infrastructures et des Transports du 22 mai 2007,
- VU l'avis des Commissions réunies du 19 juin 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- inclut dans le programme AR 01 « Rcade Ouest de COLMAR », les travaux restant à réaliser sur la partie Nord de cette rocade « section Foire aux Vins - INGERSHEIM », opération transférée par l'Etat, pour les marchés qui n'ont pas encore été passés ;
- vote à cette fin, à l'occasion de la DM 1, une autorisation de programme complémentaire de 5 300 000 € sur le programme AR 01 « Rcade Ouest de COLMAR » ;
- affecte la somme prévisionnelle de 5 300 000 € du programme AR 01 – millésime 2007 à l'opération « RD 83 – Rcade Ouest de COLMAR - Foire aux Vins - INGERSHEIM » ;
- autorise le Président du Conseil Général à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tous documents s'y rapportant, après mise en œuvre des consultations y afférentes.
- autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement des marchés conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTNER